



Informations de base	
2014/2020(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union européenne Subject 8.70.01 Financement du budget, ressources propres	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	BUDG Budgets	DEHAENE Jean-Luc (PPE) JENSEN Anne E. (ALDE)	28/09/2011 28/09/2011	
		Rapporteur(e) fictif/fictive HAUG Jutta (S&D) TRÜPEL Helga (Verts/ALE) ASHWORTH Richard (ECR) KLUTE Jürgen (GUE/NGL) MORGANTI Claudio (EFD)		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
		Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
01/04/2014	Vote en commission		
07/04/2014	Dépôt du rapport de la commission	A7-0270/2014	Résumé
16/04/2014	Décision du Parlement	T7-0434/2014	Résumé
16/04/2014	Résultat du vote au parlement		
16/04/2014	Débat en plénière		
16/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2014/2020(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 107-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/15311

Portail de documentation



Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE529.838	21/02/2014	
Amendements déposés en commission		PE530.056	11/03/2014	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0270/2014	07/04/2014	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0434/2014	16/04/2014	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	05600/2014	12/02/2014	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2011)0511 	29/06/2011	
Document préparatoire	COM(2011)0740 	09/11/2011	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	RO_CHAMBER	COM(2011)0740	13/01/2012	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2011)0740	07/06/2012	

Mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union européenne

2014/2020(INI) - 16/04/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 362 voix pour, 80 contre et 10 abstentions, une résolution sur les mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union européenne.

Le Parlement a rappelé qu'il n'avait cessé de demander que le financement du budget de l'Union européenne soit à nouveau basé, conformément au traité, sur un véritable système de ressources propres. De son point de vue, les contributions nationales au budget de l'Union, basées sur le RNB, qui représentent aujourd'hui quelque 74% des recettes totales de l'Union, ne peuvent pas être considérées comme de véritables ressources propres étant donné qu'il ne s'agit que de virements effectués depuis les budgets nationaux vers le budget de l'Union. De même, la ressource fondée sur la TVA, qui représente environ 11% des recettes totales de l'Union, s'est développée de telle façon qu'elle est également perçue comme une contribution nationale au budget de l'Union.

En raison des mesures d'austérité, les États membres hésitent à augmenter leur contribution au budget de l'Union malgré les avantages indéniables qu'ils retirent des programmes financés par le budget de l'Union. Dans ces conditions, les députés ont estimé **qu'un système de ressources propres directes pour l'Union était la seule solution envisageable.**

Le Parlement s'est félicité de la décision du Conseil de fixer les mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union mais il a toutefois **regretté que le Conseil n'ait pas été en mesure d'avancer sur la question** de la réforme du système des ressources propres sur la base des propositions législatives déposées par la Commission en 2011.

Le Parlement a en effet **toujours soutenu les propositions de la Commission** lesquelles, en réduisant la part des contributions nationales au budget de l'Union à 40% au maximum, en supprimant la contribution actuelle fondée sur la TVA – de nature purement statistique – et en remplaçant par une véritable ressource fondée sur la TVA, en créant une nouvelle ressource propre et en remplaçant les compensations et les mécanismes de correction par un système de montants forfaitaires pour la période 2014-2020, ont fait un pas dans la bonne direction.

Le Parlement appelle toujours à la **réforme du système des ressources propres de l'Union européenne** afin qu'il soit simple, transparent, équitable, visible et intelligible pour les citoyens de l'Union. Il attend beaucoup des travaux du **groupe de haut niveau** sur les ressources propres qui devrait offrir l'occasion unique de surmonter le blocage actuel de la réforme du système des ressources propres.

Le groupe de haut niveau entend procéder à une première évaluation des lacunes du système actuel pour la fin de 2014 et présenter ses résultats définitifs en 2016, lesquels seront examinés dans le cadre d'une conférence interinstitutionnelle à laquelle participeront les parlements nationaux. Le Parlement a appelé le groupe de haut niveau à **se conformer aux objectifs et au calendrier établis** dans la déclaration en vertu de laquelle il a été établi.

Mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union européenne

2014/2020(INI) - 07/04/2014 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté un rapport d'initiative de Jean-Luc DEHAENE (PPE, BE) et Anne E. JENSEN (ADLE, DK) sur les mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union européenne.

Les députés ont rappelé que le Parlement n'avait cessé de demander que le financement du budget de l'Union européenne soit à nouveau basé, conformément au traité, sur un véritable système de ressources propres. De leur point de vue, les contributions nationales au budget de l'Union, basées sur le RNB, qui représentent aujourd'hui quelque 74% des recettes totales de l'Union, ne peuvent pas être considérées comme de véritables ressources propres étant donné qu'il ne s'agit que de virements effectués depuis les budgets nationaux vers le budget de l'Union. De même, la ressource fondée sur la TVA, qui représente environ 11% des recettes totales de l'Union, s'est développée de telle façon qu'elle est également perçue comme une contribution nationale au budget de l'Union.

Les députés **se sont félicités de la décision du Conseil de fixer les mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union**, ainsi que le prévoit le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ils ont toutefois déploré la décision du Conseil de réintroduire les dispositions relatives au calcul des ressources fondées sur le RNB dans la décision relative aux ressources propres.

La commission parlementaire a **regretté que le Conseil n'ait pas été en mesure d'avancer sur la question de la réforme du système des ressources propres sur la base des propositions législatives déposées par la Commission en 2011**. Le Parlement a en effet toujours soutenu ces propositions lesquelles, en réduisant la part des contributions nationales au budget de l'Union à 40% au maximum, en supprimant la contribution actuelle fondée sur la TVA – de nature purement statistique – et en la remplaçant par une véritable ressource fondée sur la TVA, en créant une nouvelle ressource propre et en remplaçant les compensations et les mécanismes de correction par un système de montants forfaitaires pour la période 2014-2020, ont fait un pas dans la bonne direction.

Les députés **appellent toujours à la réforme du système des ressources propres de l'Union européenne** afin qu'il soit simple, transparent, équitable, visible et intelligible pour les citoyens de l'Union. Ils **attendent beaucoup des travaux du groupe de haut niveau** sur les ressources propres qui devrait offrir l'occasion unique de surmonter le blocage actuel de la réforme du système des ressources propres.